

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

Association sans but lucratif régie par la loi de 1901

Siège social : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Identification R.N.A. : W751124211

Président : Eric Hintermann

Adresse postale : 3 rue Nungesser et Coli 94370 SUCY-EN-BRIE

Contact mail : associationonturfistes@yahoo.fr

Site internet : www.associationonturfistes.fr

Page Facebook : <https://www.facebook.com/associationonturfistes/>

Lettre aux adhérents n° 57

Bulletin bimestriel de l'Association Nationale des Turfistes

Le 1er janvier 2018

SOMMAIRE

L'éditorial d'Éric Hintermann, président de l'ANT, p. 1

Bilan de l'année 2017 de l'ANT, p. 7

Joueurs professionnels : les présidents du PMU nous apportent leurs précisions, p. 8

Paris en ligne : les enjeux passés au crible, p. 11

A propos du plaidoyer pour la filière, partie 3, p. 14

Chronique de la régularité des courses, p. 17

Jeu : les opérateurs à la loupe, p. 19

Des chevaux et des hommes, p. 20

L'ANT à travers la presse, p. 23

Rendez-vous au prochain numéro, p. 25

Convocation à l'Assemblée Générale du 14 janvier 2018, p. 26

Adhésion, renouvellement et cotisation, p. 27

L'ÉDITORIAL D'ÉRIC HINTERMANN, président de l'ANT

L'UNION DES TURFISTES

L'Association Nationale des Turfistes entrera le 13 février prochain dans sa 23^{ème} année avec un nouveau format puisque le 14 janvier les bureaux nationaux de l'ANT et de la FNT vont fusionner dans l'esprit de l'union nécessaire des turfistes.

C'est le moment de rappeler l'historique de l'ANT. Ce fut au départ une aventure pleine de risques dans notre pays imprégné d'individualisme. En outre, notre démarche s'adressait à une catégorie de la population qui l'est plus encore puisque les turfistes jouent les uns contre les autres. Pour compléter le tableau, l'action se situait dans un monde hippique qui fonctionnait en cercle fermé où les parieurs étaient considérés comme tout juste bons à financer les courses sans avoir un mot à dire. Il fallait donc commencer par installer une culture de dialogue dans un milieu qui n'en avait point l'habitude.

J'avais en moi depuis longtemps l'idée de créer cette association des turfistes, finalement déclarée au Journal Officiel le 13 février de l'année 1996. Initié aux courses dès mon enfance par ma maman, passionnée d'élevage, j'avais constaté une fois adulte que face au PMU, aux sociétés de courses et à l'Etat, les turfistes étaient inorganisés. Ils n'avaient aucun moyen de s'exprimer, ni de se défendre et ni même de se faire entendre.

Or au cours de mes études de Sciences Politiques et de Journalisme à l'université du Wisconsin aux Etats-Unis, où j'avais émigré tout seul en fin d'adolescence, j'avais suivi un cours qui m'a marqué sur les groupes de pression, les « lobbies » selon la terminologie américaine désormais adoptée en France. Il fallait donc créer une association, à laquelle les turfistes adhéreraient, pour qu'ils puissent collectivement avoir voix au chapitre au même titre que les propriétaires puisqu'ils financent ensemble la filière hippique.

Conscient de l'immensité de pareille tâche, je ne pouvais m'y consacrer, ni pendant mes nouvelles études à Sciences Po Paris, ni ensuite comme journaliste diplomatique, ni comme secrétaire général d'un groupe parlementaire, ni non plus comme haut fonctionnaire international à Genève, ni dans mes fonctions suivantes d'ambassadeur et encore moins comme père de cinq enfants. Ayant élu domicile à Chantilly, pour être près des chevaux et du monde hippique, j'ai certes pu comme conseiller municipal utiliser mes relations ministérielles parisiennes pour contribuer au premier sauvetage de l'hippodrome des Condé, menacé par le coût de l'informatisation. La cause turfiste était donc toujours bien là. L'idée de créer une association des turfistes a été renforcée par mes années à l'Assemblée Nationale où j'ai pu observer l'efficacité de groupes de pression, comme la FNSEA pour les agriculteurs ou le lobby des prothésistes dentaires, dont chacun connaît les coûts élevés. Dans le même temps, j'ai observé à contrario l'inefficacité des consommateurs, sans structure pour les défendre, à la différence de la Suède où ils sont organisés et pèsent lourd.

Nommé en 1994 membre du Conseil Economique et Social à Paris, j'ai pu enfin me mettre au travail pour fonder cette association. Au départ, j'avais un sérieux problème : j'étais tout seul. J'étais bien trop occupé pour aller aux courses régulièrement. Je n'étais pas entouré de

turfistes assidus. J'ai créé un bureau avec trois membres dont ma secrétaire ! Ma première démarche a été d'écrire à « Paris-Turf ». Guy De La Brosse m'a répondu au nom du quotidien où il jouait un rôle influent. Cet ancien du journal « Ouest-France » y tenait une chronique hebdomadaire très attendue et lue par tout le monde hippique. Il fut à l'origine de l'interview publiée à la une du « Turf » qui a créé l'événement le 25 février 1966. Elle a permis à l'association de démarrer. L'ANT doit à cet homme impressionnant par sa rectitude et sa si forte conviction turfiste sa soudaine irruption sur la scène hippique. Il relatait régulièrement les prises de position et l'action de l'ANT. L'association commençait ainsi à faire partie du paysage hippique.

UNE EQUIPE ET QUELLE EQUIPE !

Des turfistes m'ont appelé. Ils ont formé la base de l'Association Nationale des Turfistes. Si l'idée et la création résultaienr de la volonté d'un homme, toute la suite sera l'œuvre d'une équipe. Et quelle équipe ! Le premier qui m'a appelé, un autre ancien de Sciences Po, Marc Thomson, hélas trop tôt disparu, et son ami Frédéric Sée ont mis gracieusement à la disposition de l'association leur galerie parisienne de tableaux hippiques, la seule en France, sise rue de Penthièvre dans le huitième arrondissement de Paris. Elle sera longtemps le siège de l'ANT. Ils ont veillé à associer le bien-être du cheval à la cause turfiste. D'où la charte du cheval de course, négociée avec les représentants de toute la filière, qui porte le nom de Marc Thomson.

Eric Blaisse, un brillant professeur agrégé de lettres, fut aussi l'un des premiers à nous rejoindre. Il occupe toujours la fonction clé de secrétaire général à laquelle il donne depuis l'origine une dimension exceptionnelle. Tout récemment, il a réussi à appeler l'attention du monde hippique sur le rôle contestable de quelques gros professionnels du jeu qui investissent des sommes énormes depuis des plateformes situées dans des paradis fiscaux tout en bénéficiant de ristournes du PMU. Cette personnalité qui allie force de conviction et esprit de dialogue, deux qualités qui ne vont pas toujours de pair, n'a cessé de jouer un rôle essentiel.

Recommandé par l'association de la presse hippique, présidée à l'époque par Guy De La Brosse, le courageux journaliste Patrick Lanabère, un homme droit, honnête et toujours indigné par la moindre atteinte aux droits des turfistes, a bien voulu conseiller le bureau national. Sa parfaite connaissance du monde hippique a été précieuse. Il était le seul d'entre nous à exercer un métier en prise directe avec les courses.

Pierre Jeanneney, maire d'une commune rurale de l'Oise, accepta d'assumer le rôle bien ingrat de trésorier pour une association qui ne vit que des cotisations de ses membres. Sa fonction était capitale car l'ANT a gagné sa crédibilité dès son origine par sa stricte indépendance à l'égard de toutes les institutions hippiques. Il parlait peu mais bien, alliant

idéalisme et bon sens. Il s'est également révélé être un fin statisticien. Il recensait dans notre « Lettre aux Adhérents » toutes les données des courses, les performances des chevaux, des jockeys, drivers et des entraîneurs. C'est lui qui a démontré les effets du déferrage sur les résultats des courses de trot face aux autorités qui les niaient. Sa démonstration a été décisive pour que l'ANT obtienne l'annonce à l'avance du déferrage des compétiteurs, mettant ainsi fin aux délits d'initiés qui étaient monnaie courante. Sa disparition a laissé un grand vide.

Plus tard, nous avons été rejoints par Max Popiacki, un organisateur hors pair, méticuleux, précis qui a pris en charge tous les problèmes administratifs. Si l'ANT a pu fonctionner pendant toutes ces années difficiles, c'est en grande partie à lui que nous le devons. Qu'il nous entende pendant sa retraite.

Bernard Barouch, l'encyclopédie vivante des courses dans le monde entier, nous fait bénéficier de son précieux savoir. Alain Gendreau, le turfiste authentique nous rappelle les réalités subies à la base. Michel Lemosof le fait en observateur éclairé avec son humour tout en finesse. Pierre Lacrouts, c'était le contact avec les turfistes parisiens. Willy Kunz le doyen faisait l'aller et retour depuis St. Raphael de jour comme de nuit et tant pis pour son grand âge. L'ami Bergdoll de Belfort n'oubliait jamais d'associer le cheval à la passion des turfistes. Et comme disent les anglo-saxons, « last but not least », notre nouveau vice-président Alain Kuntzmann, n'est qu'au début d'un immense apport par sa connaissance des dossiers les plus compliqués, le travail en profondeur et la précision de l'analyse.

J'ai tenu à rendre cet hommage à l'équipe dirigeante, riche de ses personnalités, car sans elle rien n'aurait été possible dans notre action continue en faveur des turfistes et des courses. Par sa diversité, elle illustre combien le turf réunit autour du cheval des personnes de toutes conditions, origines, professions, et régions.

DURS COMBATS ET REELS RESULTATS.

Le premier président du PMU que j'ai rencontré était M. Jean Farge, un ancien ministre de Raymond Barre, qui m'a accueilli en ces termes : « Enfin, j'ai un interlocuteur ». Son successeur M. Bertrand Bélinguier a effectivement engagé le dialogue avec le Bureau National de l'ANT lors de réunions annuelles, tout comme M. Jean Romanet pour le galop et M. Dominique De Bellaigue avec sa brillante équipe pour le trot.

Parmi les résultats obtenus, citons la solution du « cheval de complément » en cas de non-partant dans les paris de combinaison. Aujourd'hui cela va de soi. A l'époque c'était une avancée importante. Notre deuxième victoire était liée aux cas des quintés que personne ne trouve dans l'ordre. Nous avons dû batailler longtemps. Nous avons fini par obtenir que sans gagnant ordre, la somme prévue à cet effet serait partagée entre les turfistes qui ont trouvé le quinté dans

le désordre. Puis il y eu l'obligation, évoquée plus haut, pour les entraîneurs d'annoncer le déferrage des trotteurs au moment de la déclaration des partants. Là encore, ce résultat n'a été atteint qu'à l'issue d'un combat mené cette fois en parallèle avec des journalistes hippiques. Il y a eu l'introduction de la puce électronique sur les chevaux après des scandales de substitution. Egalement la réduction des prélèvements sur les jeux simples sous le gouvernement Jospin, malheureusement remise en cause plus tard par d'autres premiers ministres. Des cagnottes géantes furent instaurées pour les plus grandes épreuves, à partir d'une idée émise en notre nom par Patrick Lanabère. Bien sûr la déclaration Marc Thomson des droits du cheval signée par la filière. Les informations données par les commissaires à l'issue d'arrivées contestées. Le Comité Parieurs de France-Galop créé par M. Jean-Luc Lagardère, malheureusement mis en sommeil après sa disparition. La création de postes d'« observateurs des courses de galop » chargés de suivre la régularité des épreuves en liaison avec l'évolution des cotes. La contribution au rapport Augereau où nous avons été longuement auditionnés. L'apport à l'enquête de la Cour des Comptes à laquelle nous avons participé. Ajoutons les journées turfistes avec des stands pour l'ANT au trot et au galop. Les liaisons gratuites par bus pour aller à l'hippodrome de Vincennes et en revenir négociées par Max Popiacki. Enfin, le dialogue permanent désormais établi avec le PMU, les sociétés de courses, l'Arjel, les parlementaires intéressés, etc.

LE REGROUPEMENT VA AMPLIFIER NOTRE ACTION.

Désormais, la culture de dialogue avec les turfistes est fermement établie. Le regroupement au sein d'une même association va simplifier les choses. Il va donner une nouvelle ampleur à notre action collective.

Nous sommes conscients de l'immensité du travail qui nous attend. Nos deux bureaux réunis ensemble ont déjà sélectionné des problèmes sur lesquels nous souhaitons travailler avec les responsables des institutions hippiques. La nouvelle équipe est d'ores et déjà prête.

La priorité est la régularité des courses. Elle est réclamée par tous les turfistes. Elle est à la base de tout. La confiance dans le bon déroulement des compétitions hippiques conditionne l'engagement des mises. Sans elle les jeux s'affaibliront. Car il ne faut pas s'y tromper, le pari sur les chevaux n'est pas une loterie à numéros. Les turfistes forment la base de tout le système. Sans eux, il s'écroulerait. Le rôle des commissaires est donc fondamental. Notons que les tirages des lots nationaux et de l'euromillion s'effectuent sous le contrôle d'un huissier de justice assermenté.

La régularité des courses doit être assurée par des commissaires assermentés, bien formés et susceptibles de sanctions en cas d'erreurs à l'image des cartons distribués au football. Ils doivent être indépendants. Chargés d'appliquer le code des courses, ils font trop souvent fi de

l'article 76 qui stipule que tout concurrent est obligé de défendre ses chances. On l'a vu récemment avec le cas du trotteur **Bel Avis** de l'écurie Bazire qui par deux fois a « fait le tour » sans être inquiété. Les parieurs en ont chaque fois été pour leurs frais. Et puis il y a l'après-course, où le suivi des résultats du contrôle anti-dopage doit être assuré par une institution indépendante.

Côté jeux, nous demandons que les moins pratiqués soient supprimés pour mettre fin à une multiplication qui divise les masses et diminue les rapports. Nous voulons une réforme du quinté qui serait relancé par une concentration des paris sur ce seul jeu dans la course événement, l'amélioration des rapports avec la suppression de deux bonus sur trois et le remplacement du numéro de la chance (jeu de hasard) par le boost ordre.

Nous souhaitons le rétablissement du taux de retour joueur à 75% minimum. Ce pourcentage a un effet sur les enjeux. Un meilleur taux se traduit par plus de mises. La filière y a tout intérêt.

L'ANT nouvelle formule souhaite participer à titre consultatif au conseil d'administration du PMU et aux comités des sociétés mères. Nous souhaitons proposer la rupture des accords conclus par le PMU avec des opérateurs étrangers avantagés au détriment des joueurs traditionnels de France et en violation du mutualisme. Egalement l'arrêt des paris sportifs et du poker qui ne sont pas rentables, au profit du recentrage du PMU sur les turfistes et les paris hippiques.

Nous souhaitons un ensemble de mesures pour ramener un public sur les hippodromes.

Enfin, un plan pluriannuel de sauvegarde des chevaux retraités et réformés est nécessaire pour que le bonheur de l'homme et de l'animal se complètent. Cela contribuera à donner une bonne image des courses à la population tout entière.

L'union des turfistes intervient à un moment où le système hippique est en sérieuse difficulté. Nous voulons dire à nos partenaires de la filière que la sortie de la crise ne se fera que si les turfistes estiment que leurs souhaits sont satisfaits. Car le système est financé par leurs jeux. Il importe donc de les écouter, de prendre en considération leurs demandes et de leur donner une réponse favorable par un ensemble de réformes. Nous vous offrons la chance de dialoguer de la façon la plus constructive avec leur organisation représentative unifiée. Saisissez-la.

ERIC HINTERMANN

Président de l'Association Nationale des Turfistes

BILAN DE L'ANNÉE 2017 DE L'ANT : LA RELANCE DU DIALOGUE CRITIQUE ET CONSTRUCTIF À TOUS LES NIVEAUX

par Eric Blaisse

Une crise sans précédent traverse les courses : baisse des enjeux, baisse des allocations. L'une des principales raisons de cette crise, c'est que les turfistes n'ont pas été assez écoutés, ni assez respectés, et que certaines stratégies qui ont été adoptées par les sociétés de courses et le PMU vont à l'encontre de leur intérêt. Face à cette crise, l'Association Nationale des Turfistes s'est évertuée, en 2017, à relancer inlassablement le débat avec toutes les parties prenantes du monde des courses, dans l'esprit de ce que notre président a toujours appelé le « dialogue critique et constructif » : informations et analyses dans notre bulletin bimestriel, la *Lettre aux Adhérents* (six numéros par an) ; échanges avec les turfistes via notre page Facebook (2870 abonnés) ; rencontres avec les turfistes lors des « Journées des Turfistes » et « Journées des Parieurs » organisées par le Trot et France Galop ; articles dans la presse : principalement dans *Paris-Turf*, mais aussi dans *Le Veinard*, *Le Journal du Galop* et *La Tribune Hippique* ; et, enfin, rencontres avec toutes les parties prenantes des courses, dont voici les plus importantes :

Janvier : **Jacques Carles, délégué général d'Equistratis** : une rencontre passionnante : enfin nous n'étions plus les seuls à critiquer certaines stratégies du PMU comme la participation aux paris sportifs. Depuis, nous échangeons régulièrement avec Jacques Carles et Equistratis.

Mars : les **Jeunes Professionnels de la Filière Cheval** : ils ont reçu pendant quatre heures les représentants des turfistes. Ils ont été particulièrement intéressés d'apprendre que la principale demande des turfistes ne concernait pas les jeux mais la régularité des courses.

Juin : **Xavier Hürstel, président du PMU** : il ne nous a pas convaincus du bien-fondé des stratégies du PMU que nous critiquons (participation du PMU aux paris sportifs, avantages accordés aux Joueurs Professionnels, etc.). Et nous n'avons pas réussi à le convaincre du bien-fondé de nos critiques... Mais il a eu le mérite de répondre très cordialement à notre demande de dialogue, et grâce à lui le dialogue est désormais permanent entre le PMU et les représentants des turfistes que nous sommes, cela ne peut qu'être profitable à l'intérêt général.

Octobre : **la Cour des Comptes** : elle enquête actuellement sur le PMU et, en particulier, sur les Joueurs Professionnels qui nous inquiètent tant. Nous avons donc développé notre analyse sur ce sujet.

Octobre : **l'Association des propriétaires de chevaux de courses au galop de l'Ile-de-France, du Nord et de la Haute-Normandie**. Alors que nous essayons régulièrement d'alerter les principales associations de propriétaires, d'éleveurs et d'entraîneurs, l'Association des propriétaires de chevaux de courses au galop de l'Ile-de-France, du Nord et de la Haute-Normandie, dirigée par Patrick Fellous, est la seule à nous avoir accueillis et à nous avoir écoutés, lors de son Assemblée Générale. Nous avons donc présenté nos inquiétudes concernant les avantages accordés aux Joueurs Professionnels, en insistant sur le fait que si les enjeux diminuaient du fait de ce système éminemment regrettable, c'était

les allocations versées aux propriétaires et à tous les socioprofessionnels qui diminueraient ensuite, et toute la filière hippique en serait victime.

Novembre : **Edouard de Rothschild, président de France Galop.** Nous souhaitions qu'un rendez-vous régulier soit organisé avec les instances dirigeantes de France Galop, et que nous ayons le droit de siéger au Comité avec voix consultative. Le président nous a répondu que les statuts de France Galop ne permettaient pas que des représentants des turfistes siègent au Comité. En revanche, il est d'accord pour relancer le dialogue avec les turfistes en organisant un grand rendez-vous annuel entre la direction de France Galop et les représentants des turfistes que nous sommes.

Novembre : **Anne-Catherine Loisier, sénatrice de la Mayenne, présidente du groupe Cheval au sénat.** Nous lui avons exprimé nos inquiétudes concernant les accords passés par le PMU avec les opérateurs étrangers qui rémunèrent de façon si excessive les Joueurs Professionnels que le Taux de Retour Joueur réel de tous les autres joueurs baisse de façon alarmante, et nous lui avons demandé d'intervenir au niveau politique.

Novembre : **Christophe Blanchet, député du Calvados.** Nous lui avons fait part de nos inquiétudes de la même façon qu'avec Mme Loisier, et nous avons effectué auprès de lui la même demande d'intervention au niveau politique.

Décembre : **Charles Coppolani, président de l'ARJEL (Autorité de Régulation des Jeux En Ligne).** M. Coppolani et son état-major nous ont reçus et nous ont écoutés avec la plus grande attention. La régularité des courses et le problème posé par les avantages accordés aux Joueurs Professionnels ont été les principaux sujets de notre entretien, bien que l'ARJEL soit peu concerné par les Joueurs Professionnels, dans la mesure où ces derniers ne jouent pas en ligne, du fait des masses insuffisantes.

JOUEURS PROFESSIONNELS :
LES PRÉSIDENTS DU PMU
NOUS APPORTENT LEURS PRÉCISIONS,
MAIS NOS DÉSACCORDS DEMEURENT

En demandant à rencontrer le président du PMU Xavier Hürstel, notre président Eric Hintermann a voulu restaurer, entre le PMU et les turfistes, un dialogue qui était au point mort. En nous recevant pendant plus de deux heures, le 7 juin, entouré des principaux membres de son état-major, Xavier Hürstel a parfaitement répondu à notre attente. Depuis, le dialogue est non seulement renoué, mais il est permanent entre le PMU et notre association. En témoignent, entre autres, les échanges de courrier que nous avons eus, ces derniers mois, avec Xavier Hürstel, président jusqu'en début

novembre, Alain Resplandy-Bernard, son successeur, ou encore Samuel Loiseau, directeur marketing et client. Cela ne signifie pas, bien sûr, que nos désaccords ont disparu. Au contraire, ils demeurent complets sur les sujets capitaux que sont la participation aux paris sportifs et les accords passés avec les opérateurs étrangers qui rémunèrent les Joueurs professionnels. Sur ce dernier point, en réponse à nos analyses parues dans la presse hippique et dans notre bulletin bimestriel, Xavier Hürstel puis Alain Resplandy-Bernard nous ont écrit pour que nous puissions apporter aux turfistes certaines précisions. Nous leur donnons la parole très volontiers.

1 Les précisions de Xavier Hürstel. Voici des extraits de son courrier du 6 octobre 2017, Xavier Hürstel répond à nos craintes concernant l'impact des avantages réservés aux Joueurs Professionnels sur le Taux de Retour Joueur (TRJ) :

« Afin de s'assurer de tout impact potentiel, le PMU est le seul opérateur au monde à avoir mis en place des leviers de pilotage de cette activité des grands parieurs internationaux notamment via une possibilité de plafonner leur taux de gain. Ce plafonnement est de nature à permettre, si nécessaire, d'assurer que leur impact sur le TRJ des autres parieurs et notamment les petits et moyens parieurs reste très limité. [...] »

Néanmoins le volume d'enjeu de ces parieurs ne peut croître à l'infini et il résulte des observations que nous avons pu faire que leur activité s'autorégule naturellement, leur part ne pouvant dépasser un certain pourcentage de la masse car dans cette hypothèse ils joueraient les uns contre les autres. »

Ces précisions de Xavier Hürstel n'apaisent pas nos craintes. Car nous avons mesuré l'impact actuel de ce système sur le Taux de Retour Joueur : du fait de cette poignée de « Grands Parieurs Internationaux » qui sont moins d'une dizaine, le TRJ des 4 200 000 joueurs de France a, d'après nos calculs effectués pour *La Tribune Hippique* (et reproduits p. 24 de ce bulletin) d'ores et déjà baissé d'au moins 2 %. D'autre part, nous ne pouvons considérer que « leur activité s'autorégule naturellement », car, en plus de la baisse avérée et d'ailleurs mécanique du TRJ moyen réel, ces « Grands Parieurs Internationaux » ont leurs responsabilités dans bien d'autres dommages : déstabilisation des rapports, baisse des rapports, baisse des cotes actualisée seulement après le départ de la course, etc.

2 Les précisions d'Alain Resplandy-Bernard. Voici les points qu'il développe dans son courrier du 8 décembre 2017, Alain Resplandy-Bernard répond aux craintes que nous avons renouvelées dans notre dernier bulletin, concernant, toujours, l'impact négatif des avantages réservés aux Joueurs Professionnels sur tous les autres joueurs et en particulier sur le Taux de Retour Joueur (TRJ) :

- 1) « *Les grands parieurs internationaux n'utilisent pas de robots* »
- 2) « *Il n'y a pas de rupture d'équité entre les parieurs et le pari mutuel est respecté* »
- 3) « *Les paris pris par les grands parieurs internationaux n'ont pas d'influence sur le niveau des rapports* »
- 4) « *Le taux de gain des grands parieurs internationaux est moins élevé que celui des gros parieurs français* »
- 5) « *L'activité est contrôlée* »
- 6) « *L'activité des grands parieurs internationaux constitue un levier de croissance pour le PMU* »
- 7) « *L'activité des grands parieurs internationaux ne bénéficie pas d'une fiscalité moindre* »

Reprendons quelques-uns de ces points pour montrer que notre désaccord est profond.

2) « *Il n'y a pas de rupture d'équité entre les parieurs et le pari mutuel est respecté* ».

Si les Joueurs Professionnels de l'étranger sont rémunérés, comme il est écrit dans le rapport des députés R. Juanico et J. Myard de février 2017, « autour de 5 % », comment peut-on dire que « le pari mutuel est respecté » ? Lorsqu'un joueur ordinaire achète un pari de 100 euros, cela lui coûte 100 euros. Lorsqu'un « Grand Parieur International » achète le même pari de 100 euros, il ne lui coûte que 95 euros. Peut-on encore parler de « pari mutuel » dans ces conditions » ?

3) « Les paris pris par les grands parieurs internationaux n'ont pas d'influence sur le niveau des rapports »

Alain Resplandy-Bernard ajoute : « *L'impact de l'activité des grands parieurs internationaux sur le niveau des rapports reste très limité (selon les estimations sur 2016, entre -1% à -2 %) et imperceptible pour les parieurs, eu égard au niveau que ces enjeux représentent dans la masse totale du PMU.* »

Nous ne sommes pas du tout d'accord pour dire que cet impact est « imperceptible pour les parieurs ». Cet impact, nous l'avons calculé et chiffré, effectivement, à au moins 2% de baisse du TRJ moyen réel (cf. des extraits de notre étude réalisée pour *La Tribune Hippique*, reproduits p. 24 de ce bulletin). Mais justement, c'est énorme, 2 % ! N'est-ce pas la direction du PMU qui, à chaque fois qu'elle « rend » un point de TRJ aux joueurs (en général, après le lui avoir enlevé quelques mois ou quelques années auparavant), déclare qu'un point en plus ou en moins c'est beaucoup ? C'est si important qu'à notre avis les joueurs ressentent déjà cette diminution de leur espérance de gain, et cela a sans doute déjà contribué à la baisse des enjeux. Et qu'en sera-t-il quand les Grands Parieurs Internationaux passeront de 7 % des enjeux totaux en 2017 (plus de 600 millions par an) à 10 % en 2018, avec, corrélativement, une nouvelle baisse du TRJ, qui risque de descendre pour les 4 200 000 joueurs de France à moins de 70 % si on laisse faire (officiellement il est de 73,80 % actuellement) ?

4) « Le taux de gain des grands parieurs internationaux est moins élevé que celui des gros parieurs français »

Alain Resplandy-Bernard ajoute : « *Pour les grands parieurs internationaux, leur taux de gain moyen est de l'ordre de 90 % en 2016* ». Mais un peu plus loin il précise : « *Il convient de noter que nonobstant un taux de gain moyen des grands parieurs internationaux inférieur à 100 %, leur modèle économique est rentable car ils bénéficient de commissions versées par l'opérateur partenaire du PMU.* »

Nous ne pensons pas que le taux de gain moyen de ces Grands Parieurs Internationaux soit seulement de 90 %. A plusieurs reprises, ces derniers temps, la direction du PMU a fait savoir que les meilleurs des gros joueurs de France pouvaient regagner jusqu'à un peu plus de 105 % de leurs mises. Pourquoi ceux de l'étranger seraient-ils tellement moins bons ? D'autre part, si le chiffre de 90 % avancé par Alain Resplandy-Bernard est juste, cela signifie, puisqu'il ajoute un peu plus loin que « *leur modèle économique est rentable* », que les « *commissions versées par l'opérateur partenaire du PMU* » sont supérieures à 10 % c'est-à-dire de l'ordre de 11 ou de 12 % !... Comment peut-on encore parler de « pari mutuel » dans ces conditions ?

7) « L'activité des grands parieurs internationaux ne bénéficie pas d'une fiscalité moindre ».

N'est-ce pas jouer sur les mots ? Alain Resplandy-Bernard lui-même, répondant à l'interviewer de *Jour de Galop* quelques jours plus tard (édition du 23 décembre), dit : « *Les grands parieurs internationaux gagnent leur vie parce qu'ils passent par des opérateurs qui ont une fiscalité moindre* ». C'est donc qu'ils en bénéficient !

On l'aura compris, autant nous nous réjouissons que le dialogue ait pu être rétabli entre le PMU et les représentants des turfistes que nous sommes, et nous remercions messieurs Hürstel et Resplandy-Bernard d'avoir pris le temps de nous répondre longuement et précisément, autant notre désaccord reste complet, et nous continuerons, en 2018, à essayer d'alerter le plus possible toutes les parties prenantes du monde des courses sur les dangers que les accords conclus par le PMU avec ces opérateurs étrangers font courir aux turfistes et à toute la filière hippique.

Eric Blaisse

PARIS EN LIGNE :
LES ENJEUX PASSÉS AU CRIBLE

Analyse des données de l'ARJEL
(Autorité de Régulation des Jeux en Ligne)
du troisième trimestre 2017
par Alain Kuntzmann, vice-président de l'ANT

(Les Comptes Joueurs Actifs (CJA) sont les comptes des joueurs ayant engagé au moins une action de jeu sur la période indiquée. Le Produit Brut des Jeux (PBJ) est la différence entre les mises des joueurs et les gains versés par les opérateurs. Il correspond au chiffre d'affaires des opérateurs. Le Taux de Retour aux Joueurs (TRJ) peut se définir comme la partie des mises restituée aux joueurs par les opérateurs sur une période de temps donnée.)

Au troisième trimestre 2017, les trois secteurs de jeux d'argent en ligne enregistrent une augmentation de la pratique de jeu. La croissance est portée par une hausse de la population de joueurs enregistrée dans chaque activité.

		T3 2016	T3 2017	évolution
Paris sportifs	CJA/ semaine	239 000	301 000	+26%
	Mises en m€	448	549	+23%
	Produit Brut des Jeux en m€	87	106	+23%
	TRJ (avant bonus)	80,7%	80,6%	-0,1pt
	Bonus distribués en m€	11,8	9,6	-19%
	TRJ (après bonus)	83,3%	82,4%	-0,9pt
Paris hippiques	CJA/ semaine	121 000	127 000	+5%
	Mises en m€	213	244	+15%
	Produit Brut des Jeux en m€	54	60	+10%
	TRJ (avant bonus)	74,6%	75,6%	+1pt
	Bonus distribués en m€	6,3	6,4	+1%
	TRJ (après bonus)	77,6%	78,3%	+0,7pt
Poker	CJA/ semaine	211 000	228 000	+8%
	Mises en m€	1247	1359	+9%
	Produit Brut des Jeux en m€	52	58	+11%
	TRJ (avant bonus)	95,8%	95,7%	-0,1pt
	Bonus distribués en m€	13,1	11,9	-9%
	TRJ (après bonus)	96,7%	96,7%	

Paris Sportifs

La dynamique positive du marché des paris sportifs se prolonge ce trimestre. Elle est portée par l'augmentation de la population de joueurs. Le TRJ après bonus est en recul ce trimestre (0,9 point), ce qui résulte en grande partie de la réduction des bonus distribués aux joueurs par les opérateurs. Les enjeux engagés sur le football contribuent à hauteur de 60% aux enjeux du trimestre dans l'activité, ce qui confirme que ce sport reste très nettement le plus apprécié des parieurs. Cette forte croissance est tirée par les mises sur les compétitions majeures de clubs.

L'offre de paris à cote fixe reste très nettement la plus appréciée des parieurs et génère plus de 99% des enjeux du secteur du trimestre.

Les prélèvements obligatoires comptabilisés à partir des mises évoluent dans les mêmes proportions que les mises et s'élèvent à plus de 51 millions d'euros.

Le PBJ du trimestre sur l'activité atteint 106 millions d'euros. Il est en hausse de 23% par rapport à l'an passé sur la période soit un rythme identique à celui des mises, le TRJ avant bonus étant quasiment stable.

Paris hippiques

L'activité des paris hippiques en ligne est en croissance (+15%) pour le deuxième trimestre consécutif. L'offre de paris hippiques a été complétée de nouveaux produits permettant de fidéliser les parieurs expérimentés. Elle a également été enrichie par de nouveaux jeux aux mécanismes simplifiés visant à attirer une nouvelle clientèle. L'augmentation d'un point du TRJ avant bonus du trimestre reste également un élément contributeur de la dynamique du secteur, en favorisant notamment le phénomène de recyclage des gains.

Le montant des mises hebdomadaire a systématiquement été supérieur au T3 2017 par rapport au T3 2016, signe d'une hausse régulière des enjeux engagés.

Les opérateurs ont également distribué un montant de bonus légèrement plus important (+1%) en comparaison du T3 2016 alors que les offres commerciales avaient tendance à baisser ces derniers trimestres. Le Produit Brut des Jeux du secteur atteint 60 millions d'euros et augmente de 10% en comparaison avec le T3 2016.

Les prélèvements versés au titre de l'activité des paris hippiques augmentent de 12% ce trimestre et s'élèvent à près de 32 millions d'euros.

Sur l'ensemble du trimestre, 4 235 courses ont été inscrites au calendrier des courses hippiques dont 81% ont été disputées sur le territoire français. Les épreuves de trot ont généré 55% des mises pour 57% du total des courses.

Evolution de la population de comptes joueurs actifs (CJA)

	T3 2016	T3 2017	évolution
Global	1 283 000	1 435 000	12%
Paris sportifs	804 000	917 000	14%
Paris hippiques	262 000	280 000	7%
Poker	495 000	556 000	12%

Au cours du trimestre 1,435 million de joueurs ont joué à au moins une des activités de jeux en ligne sur un site agréé. Le nombre de CJA en paris hippiques a augmenté de 7%. Les efforts des opérateurs pour attirer de nouveaux consommateurs, notamment les joueurs non-initiés aux paris hippiques, expliquent en grande partie cette augmentation.

Répartition des CJA par activité

3 opérateurs proposent les 3 activités en ligne

7 opérateurs proposent 2 activités en ligne

5 opérateurs sont présents dans une seule activité.

Une très grande majorité de comptes joueurs (80%) ont été actifs dans une unique activité chez un même opérateur. Cette proportion est quasiment constante sur les derniers trimestres. La proportion de joueurs exclusivement actifs sur une activité chez un opérateur est la plus élevée dans le secteur des paris sportifs.

La part de comptes joueurs actifs exclusivement en paris hippiques stagne à 12% du total.

Les comptes joueurs actifs sur deux ou trois activités de jeux en ligne chez un même opérateur représentent 20% des CJA du trimestre. La part des joueurs ayant pratiqué chez un même opérateur les paris sportifs et le poker est de 13%. Elle est en hausse d'un point par rapport au T3 2016, ce qui est cohérent avec les populations de joueurs qui se rapprochent dans ces activités. A l'inverse la part de comptes joueurs actifs à la fois en paris sportifs et en paris hippiques chez un même opérateur est en recul de 1 point et s'élève à 5% ce trimestre.

Répartition des CJA par tranche d'âge

La population de joueurs en ligne s'est rajeunie au T3 2017. En effet, la proportion de 18-24 ans représente 24% de l'ensemble des joueurs de jeux en ligne alors qu'elle s'élevait à 20% au T3 2016. Le secteur des paris sportifs est l'activité composée de la proportion de jeunes joueurs la plus élevée. Cette tendance s'accentuant ce trimestre. Contrairement aux autres activités de jeux en ligne, la population de parieurs hippiques âgés de plus de 35 ans représente ce trimestre 77% des joueurs de paris hippiques. Toutefois, comme pour les autres secteurs, l'activité des paris hippiques a enregistré un accroissement prononcé du nombre de jeunes parieurs. En effet, le nombre de CJA de moins de 25 ans dans l'activité a augmenté de 53%. Cette évolution peut s'expliquer par les efforts des opérateurs pour rajeunir l'image des paris hippiques et faire découvrir leur offre aux non-initiés.

Evolution du nombre de CJA hors France

La croissance de parieurs sportifs basés en dehors de la France se prolonge de nouveau ce trimestre. A l'inverse, le nombre de joueurs basés à l'étranger recule à son niveau le plus bas pour les paris hippiques.

	T3 2016	T3 2017	évolution
Paris sportifs	2 224	2 655	19%
Paris hippiques	716	683	-5%

Comportements d'approvisionnement : moyens de paiement utilisés

La carte bancaire reste largement le moyen de paiement privilégié par les joueurs afin d'approvisionner leur compte de jeu. Ainsi, près de 82% des sommes ont été déposées ce trimestre à partir de cartes bancaires.

Comportements de jeu Paris Hippiques

La répartition de la population de parieurs hippiques selon leurs mises trimestrielles est restée quasiment stable. La part de joueurs ayant engagé moins de 30€ de mises a augmenté de 1 point au détriment de la proportion de parieurs ayant misé entre 30 et 100€ au cours du trimestre.

Dépenses marketing médias (Télévision, Radio, Presse, Affichage et Internet hors versements de bonus et hors sponsoring) des opérateurs agréés

Au troisième trimestre 2017, 36 millions d'euros ont été investis par les opérateurs agréés en dépenses médias, ce qui représente une baisse de 18% (effet de l'Euro de football en 2016).

A PROPOS DU PLAIDOYER POUR LA FILIÈRE

Partie 3

par Alain Kuntzmann

Le 23 mai 2017, Edouard de Rothshild au nom de France Galop, Dominique de Bellaigue au nom du Trot, et Xavier Hürlstel au nom du PMU, ont adressé aux principales parties prenantes de la filière hippique et aux représentants de l'Etat un document intitulé « Oui, la France a besoin d'une filière hippique performante ». Dans ce « Plaidoyer pour un partenariat renouvelé entre la filière et l'Etat », les présidents signataires entendent montrer à la fois que les sociétés de courses ont fait des efforts méritoires de restructuration et d'économies, et qu'il est maintenant nécessaire que l'Etat accorde son aide au secteur, en particulier par des réajustements fiscaux. Alain Kuntzmann nous a livré les deux premières parties de son analyse dans les deux derniers bulletins. En voici la troisième et dernière partie.

Une filière hippique performante, quel socioprofessionnel, quel turfiste, pourrait ne pas être en accord avec cette affirmation ? Reste à construire le vrai projet qui redonnera à nos courses les lettres de

noblesse qui furent les leurs pendant de nombreuses années. Les auteurs de ce plaidoyer citent « l'aggravation continue de son modèle de financement », mais cette aggravation est-elle la cause ou la conséquence du déclin de notre Institution? Les deux premières parties de notre analyse sont explicites à ce sujet.

Certaines propositions contenues dans ce plaidoyer sont pertinentes et devraient aboutir à des résultats concrets si les négociations avec les représentants de l'Etat, appuyées par une argumentation intelligente, sont menées avec rigueur et diplomatie. Ainsi :

- Permettre au PMU de bénéficier des conventions fiscales internationales, pour limiter ou supprimer les doubles impositions
- Permettre à tous les propriétaires de chevaux de course de s'assujettir à la TVA (sachant que le retour attendu à un taux réduit n'est sans doute pas pour tout de suite !)
- Éviter aux sociétés-mères de devoir créer un établissement de paiement pour la gestion de leurs comptes professionnels
- Instaurer un abattement de 20% sur l'imposition des plus-values de cession de chevaux détenus par des propriétaires non intervenants
- Desserrer les contraintes liées à l'application du droit de la concurrence.

D'autres par contre nécessiteraient une analyse plus approfondie :

- « *Revoir la fiscalité des bons à parier* (paris gratuits mis à disposition des parieurs par le PMU et qui sont soumis aux prélèvements à partir du moment où ils sont effectivement utilisés par les parieurs) *et autres bonus commerciaux pour une politique commerciale plus ambitieuse* »
Que ce soit les bonus distribués sur les enjeux pris via Internet, ou les ristournes accordées aux gros joueurs professionnels, les montants distribués sont contraires à l'esprit du pari mutuel, principalement si prélevés sur la masse à répartir aux gagnants. A défaut, prélevés sur la part revenant au PMU ils pénalisent les sociétés mères en réduisant d'autant le résultat net du PMU. L'Etat devrait interdire à tous les opérateurs hippiques tout retour financier aux joueurs hors mutuel.

Seul le taux de retour aux joueurs, dans la limite du taux autorisé (85%) pour la période définie par la loi, et la fiscalité, doivent servir d'outil de concurrence entre les opérateurs.

Toutefois certains bons à parier sont distribués gratuitement sur les hippodromes pour habituer le public à jouer. Leur suppression pourrait être critiquée. Il serait cependant possible d'instaurer une règle systématique sur les hippodromes (en tout cas sur ceux dépendant des sociétés mères) ; le choix, pour toute personne adulte, entre le paiement d'un droit d'entrée de X euros ou l'achat de 2 fois X euros de bons à parier donnant droit à 1 entrée gratuite (par exemple achat d'une entrée à 4 euros ou de 8 euros de bons à parier incluant l'entrée).

- « *Asseoir la fiscalité des jeux sur le produit brut des jeux (PBJ), et non plus sur les mises, pour consolider la filière et les recettes fiscales* » et éviter d'imposer les opérateurs sur des sommes qu'ils ne perçoivent pas.

Actuellement le taux de prélèvement est de 7,1% sur les paris hippiques, ce qui correspond à 27% sur le produit brut des jeux (et non pas à 48% comme indiqué dans le texte du Plaidoyer), le taux le plus élevé d'Europe (ce qui n'est pas pour étonner quand on connaît la fiscalité française). Un changement d'assiette ne pourrait consolider la filière que si le taux choisi se rapprochait des autres pays européens, soit entre 20 et 25%.

Lutter contre la dépendance et maintenir ses rentrées financières sont deux objectifs (le premier moral, le deuxième financier) du gouvernement. Une telle évolution ne pourrait donc se faire qu'avec un encadrement très strict du Taux de Retour aux Joueurs, encadrement considéré comme

facteur de prévention du risque d'addiction. Or c'est le poids du prélèvement au profit de l'opérateur et de la fiscalité qui limite ce TRJ. En effet le prélèvement à la source de l'Etat supprime d'entrée de jeu une marge financière pour l'opérateur. Passer à une fiscalité assise sur le PBJ pourrait inciter les opérateurs, dans un contexte de forte concurrence entre eux, à augmenter « déraisonnablement » le TRJ, quitte à sacrifier de la marge et... le prélèvement de l'Etat. Ce double changement, de l'assiette et du taux, présente un intérêt certain pour la filière mais sera donc difficile à obtenir, même s'il présente un avantage important, celui de réduire l'intérêt des sites illégaux. Enfin la privatisation probable d'une partie de la FDJ pourrait en être un élément favorisant.

- *« Rééquilibrer la fiscalité des paris hippiques et celle des paris sportifs offline »*

Quand on parle de rééquilibrer, en général c'est pour faire passer le plus faible au niveau du plus fort. Il est étonnant de lire ici que le rééquilibrage a pour objectif d'accroître davantage l'écart déjà existant entre le plus bas taux d'imposition, celui des courses, et le plus haut, celui des paris sportifs. Quant à fiscaliser davantage la FDJ cela paraît une demande peu réaliste sachant qu'elle verse déjà 23% de ses enjeux à l'état (dont une partie au titre de financement des associations sportives) et que cela risquerait de nuire à sa prochaine privatisation partielle.

- *« Restaurer la taxe affectée sur les courses étrangères »*

Pour faire contribuer les opérateurs de paris hippiques en ligne au financement de la filière, l'État a mis en place une taxe sur ces paris, affectée aux Sociétés Mères. Depuis sa mise en œuvre en 2014, les mises sur les courses étrangères supports de paris en ligne étaient incluses dans le calcul de l'assiette. La Commission européenne a demandé à la France de les retirer. Or, en plus de mettre à la disposition des opérateurs de paris en ligne les données et les images des courses, les Sociétés mères reversent aux sociétés étrangères un pourcentage sur les mises engagées sur leurs courses autour de 3 %. Les enjeux sur les courses étrangères étant au minimum inférieurs de moitié aux enjeux sur les courses françaises et le résultat financier amputé par cette commission de 3% de ces enjeux, si la taxe affectée qui permettait d'amortir ces coûts est supprimée, il s'en suit une perte certaine pour les Sociétés mères.

Mais, plutôt que d'espérer un retour de cette taxe affectée, rien n'empêche de revoir les accords avec ces sociétés de courses étrangères et de ne maintenir que les partenariats financièrement gagnants. Voir déjà à ne leur verser ces 3% que sur les enjeux pris via le PMU. A charge aux autres opérateurs de négocier directement avec les sociétés de courses étrangères les conditions de leur activité de prise de paris.

En conclusion ce Plaidoyer pour la filière était une bonne initiative et un bon document de travail pour aborder les partenaires politiques de la filière. Toutefois les approximations contenues et le choix délibéré d'une certaine propension à développer des thèmes plutôt démagogiques au détriment d'autres plus complexes mais plus porteurs de réussite dans une négociation avec l'Etat, font que ce rapport aura bien du mal à atteindre son objectif, à savoir négocier un partenariat renouvelé entre la filière et l'Etat. En effet la démonstration que les sociétés de courses ont fait des efforts méritoires de restructuration et d'économies reste douteuse, et demander que l'Etat accorde son aide au secteur principalement par des réajustements fiscaux, est maladroit.

Car s'il est urgent de renouveler le partenariat stratégique État - filière dans une vision à long terme il est d'abord fondamental de se rappeler ce proverbe issu d'une fable d'Esop : « Aide-toi et le ciel t'aidera ».

CHRONIQUE DE LA RÉGULARITÉ DES COURSES

par Eric Blaisse

GALOP

1 Le « cheval du président » : France Galop nous répond

On attendait la réponse du bureau des commissaires de France Galop : comment se faisait-il que **Kendemai**, qui avait considérablement gêné **De Bon Aloï** en balayant brutalement la piste sur toute sa largeur, le 9 mai, dans un quinté, à Bordeaux, dans lequel il terminait 3^e, n'ait pas été rétrogradé derrière le cheval gêné, d'autant que celui-ci, après avoir été stoppé, était parvenu à terminer 5^e, tout près ? C'est Henri Kiriel, chef du département des commissaires, qui nous répond. Mais il ne fait, malheureusement, que reproduire le procès-verbal des commissaires tel que nous le connaissons : « Ils ont estimé que l'incident n'avait pas empêché le hongre **De Bon Aloï** d'obtenir une meilleure allocation ». Nous sommes très déçus. La gêne est tellement flagrante que nous sommes obligés de nous demander si la raison principale de la non-rétrogradation de **Kendemai** n'est pas tout simplement son appartenance à Bertrand Bélinguier, ancien président de France Galop.

2 Les « jockettes » sur la sellette : attention aux sanctions !

La réforme de la décharge, voulue par l'Association Nationale des Turfistes, et entrée en vigueur le 1^{er} mars 2017, a contribué à changer la donne dans le paysage hippique : les femmes montent deux fois plus et gagnent deux fois et demie plus. Bravo à Delphine Santiago, Maryline Eon, Adeline Mérou (les trois premières au classement) et à toutes celles qui ont essayé de se faire un nom dans les pelotons en 2017. Mais ce succès a son revers : les jeunes femmes, montant beaucoup plus, sont, forcément, beaucoup plus exposées à subir des sanctions. C'est ce qui est arrivé à plusieurs d'entre elles au cours de ces dernières semaines.

Ce sont d'abord des vacances anticipées pour Hayley Turner, suspendue trois mois pour avoir parié en Angleterre alors qu'elle était toujours titulaire de sa licence de jockey, même si à l'époque elle ne montait plus. Vacances anticipées également pour Alison Massin, mise à pied vingt jours pour avoir "cessé de solliciter **On The Sea** avant le poteau d'arrivée, perdant ainsi la première place" le 16 décembre à Deauville dans le Prix de Roiville.

Ensuite, Laura Poggionovo a-t-elle voulu faire mentir les misogynes de toute espèce qui répètent à l'envi que « les femmes jockeys n'ont pas de bras » ? Toujours est-il qu'au départ du Prix de la Marée à Deauville le 5 décembre, elle tire de toutes ses forces sur les rênes de **Catushaba** jusqu'à ce qu'elle soit bonne dernière détachée, attirant aussitôt la remarque suivante du commentateur officiel : « **Catushaba** a été reprise en partant dès les premiers mètres de course. » La course peut commencer maintenant, mais autant dire qu'elle est déjà quasiment terminée pour **Catushaba**, qui ne commence à étendre vraiment ses foulées que dans les deux cents derniers mètres, terminant en avant-dernière position. Punitio pour sa partenaire : quatre jours de mise à pied.

TROT

Les turfistes en ont assez de ces drivers parfois célèbres qui ne défendent pas les places dans les quintés (et ailleurs) quand cela ne les intéresse pas

1 Bel Avis

Le 8 novembre, à Nantes, dans un quinté qui est un groupe III et une étape du Grand National du Trot, **Bel Avis** (casaque Wildenstein, driver L. Molland) fait toute la ligne droite finale en roue libre, terminant 9e avec plein de ressources, parce que son entourage préfère préparer tranquillement une course située le 19 novembre (qu'il gagnera avec JMB aux commandes) plutôt que de respecter l'argent des parieurs. Certes Jean-Michel Bazire, son entraîneur, prévient franchement Paris-Turf que son cheval « a d'autres objectifs ». Mais... tout le monde ne lit pas Paris-Turf ! Et puis, est-il défendable de donner une image si déplorable des courses dans une si belle course, si médiatisée ? Les commentaires de la page Facebook de l'Association Nationale des Turfistes sont éloquents (voir la reproduction en p. 23 de ce bulletin de notre article publié à l'occasion dans Paris-Turf).

Quelque temps plus tard, rebelote : **Bel Avis**, qui vient de montrer une forme éblouissante (il a encore gagné une autre belle course, un groupe II, après la course du 19 novembre), recourt mais dans une petite course d'amateurs dans laquelle il semble qu'il n'ait qu'à se présenter pour gagner, mais en réalité il n'a pas le droit d'être à l'arrivée. Certes, là encore, le « Boss » a prévenu dans Paris-Turf que son cheval ne courait pas pour gagner. Mais qu'ont pu penser les parieurs qui l'ont joué en le jugeant sur les performances remarquables qu'il venait d'accomplir ? Il est quand même parti à la cote de 5,5/1, c'est beaucoup d'argent, beaucoup d'argent joué en pure perte. Le cheval termine 7^e, et le « Boss » peut dire, dans sa rubrique suivante de Paris-Turf : « Dans l'épreuve réservée aux amateurs, **Bel Avis** (7^e) court bien. Il a été mené aux ordres, c'est déjà pas mal. » Comment les commissaires et les dirigeants du Trot peuvent-ils se satisfaire d'une telle mascarade ?

2 Auch

Il faut aller voir sur le "Replay Courses" du site "Le Trot" le quinté du 13 décembre. **Auch** (Charles Bigeon) était 2e favori à 4,5/1. Dans la ligne droite, il n'a pas le passage alors qu'il est plein de ressources. Que fait son driver au lieu de défendre les places ? Il regarde les autres livrer bataille et termine 5e en roue libre, sans défendre suffisamment l'argent des parieurs qui l'avaient joué. Douze jours plus tard, le 25 décembre, changement de style extraordinaire : **Auch** reçoit plus de dix coups de cravache dans la dernière ligne droite ! Il termine 2nd, tout près du vainqueur. L'examen des conditions de course révèle, certes, que si **Auch** avait été 3e à sa course précédente, il n'aurait pas pu prendre le départ du quinté suivant (pour chevaux n'ayant pas gagné 255 000 euros, en terminant 5e le 13 décembre, il en était déjà à 252 850 euros). Il n'empêche que les turfistes qui l'ont joué le 13 décembre à la place ou qui l'ont placé 3e ou 4e dans leurs jeux de combinaison ont de quoi se sentir lésés. L'Association Nationale des Turfistes ne demande pas que tous les chevaux soient cravachés à dix reprises dans la ligne droite... Elle demande seulement que les drivers défendent les places et l'argent des parieurs qui les font vivre, et que les commissaires fassent respecter le règlement.

3 Twister Bi

Au départ du Prix Ténor de Beaune, couru le 24 décembre, il y a deux champions étrangers, dont **Twister Bi**, en qui de nombreux journalistes voient la principale opposition à **Bold Eagle** dans le prochain Prix d'Amérique. Placé 1^{er} ou 2nd dans la plupart des pronostics, il part 2^e favori derrière **Readly Express**, à la cote de 2/1. **Twister Bi** n'a pas le bon parcours, d'accord. Il est légèrement fautif au départ et est obligé par la suite de faire beaucoup d'extérieurs, d'accord. Mais c'est un champion, sa forme est certaine, il est donc bien regrettable de voir que dans les derniers 500 mètres, quand il voit

qu'il ne peut plus disputer la victoire, son driver Alexandre Abrivard renonce à défendre les premières places, laissant le cheval terminer à son rythme 5^e avec des ressources. Là encore, nous ne demandons pas que le cheval soit roué de coups à un mois du Prix d'Amérique (et à quelque date que ce soit d'ailleurs !). mais de là à laisser son cheval terminer 5^e alors qu'il aurait pu faire mieux et que des milliers de parieurs l'ont joué à la place ou l'ont mis 3^e ou 4^e dans leurs jeux, il y a un pas que les drivers qui souhaitent que les courses gardent leur prestige et leur attrait ne devraient pas franchir. Les réactions des abonnés de la page Facebook de l'Association Nationale des Turfistes sont d'ailleurs éloquentes : « *Regardez Twister Bi dont le driver A. Abrivard dit après coup qu'il n'a pas fait la course et que c'est même le cheval de lui-même qui a forcé la main au driver pour faire la ligne droite et finir 5e. Sans le driver, le cheval aurait été payé aux places* » dit un internaute. « *J'avais fait le tiercé 13/14/8 et quand j'ai vu la course, j'ai dit à mes collègues que Twister Bi n'arriverait pas dans les trois, car A. Abrivard n'a pas fait sa course, inadmissible je dirais mais tellement récurrent* » dit un autre.

Rappelons une nouvelle fois, pour terminer, ce mot plein de bon sens de Xavier Hürstel, alors président du PMU, lorsqu'il nous a reçus au mois de juin : « *La majorité des plus de 900 000 contacts-clients que le PMU traite chaque année ne concernent pas le jeu, mais... la régularité des courses.* » A méditer.

JEU : LES OPÉRATEURS À LA LOUPE

par Eric Blaisse

Dans notre bulletin n° 55 (septembre 2017), nous interrogions le PMU sur le phénomène suivant : comment se fait-il que, pour ce qui est des ultra-favoris (les chevaux payés entre 1,10 et 2 euros gagnant), les rapports soient moindres dans le réseau « en ligne » du PMU que dans son réseau « en dur » ? A l'appui de cette demande, nous proposions des statistiques qui portaient sur 200 chevaux partis à la cote d'égalité ou à moins d'égalité.

Samuel Loiseau, directeur marketing et client du PMU, a bien voulu nous répondre, et nous l'en remercions vivement.

Pour lui, il ne semble pas que l'on puisse dire que les favoris soient moins bien payés sur pmu.fr qu'au PMU. Ce devrait même être le contraire, puisque le Taux de Retour Joueur au jeu simple est plus élevé d'un point sur pmu. fr : 85 % au lieu de 84 %. D'après les études qu'il a fait effectuer, portant sur trois semaines, « *les cas de différences de rapports sur favoris sont équilibrés entre le online et le offline.* »

Pourtant, nous avons, de notre côté, nos statistiques qui démontrent le contraire. La réponse doit donc se situer dans la différence de sélection des exemples. Le PMU a sans doute sélectionné toutes les courses premium (1017 courses courues entre le 06/11 et le 20/11). C'est-à-dire que les toutes petites courses sur des champs de courses inconnus comptaient autant, pour les statistiques, que les courses importantes mettant aux prises des vedettes. Or, nous avions fait au contraire un choix totalement différent : nous n'avions sélectionné que des vedettes, chevaux ou hommes : **Bold Eagle, Brissac, Bazire, Nivard, Soumillon, Boudot, Fabre, Rouget, Macaire**. Que des têtes de liste, en quelque sorte !

A l'aide des données statistiques que le PMU nous a fournies, et qui concernent une sélection de toutes les courses, de la plus grande à la plus petite, nous pouvons donc corriger notre estimation précédente, et formuler la conclusion suivante : **les ultra-favoris semblent moins bien payés dans le réseau en ligne du PMU que dans son réseau en dur quand il s'agit de têtes d'affiche, de célébrités, dans des courses où il y a beaucoup d'enjeux.**

Et nous reposons donc notre question : pourquoi ? 2018 nous apportera peut-être la réponse ?

DES CHEVAUX ET DES HOMMES

RETOUR SUR LA BREEDERS' CUP TURF : LA BELLE HISTOIRE DE TALISMANIC LE MAGNIFIQUE ET DE SON ANGE GARDIEN VINCENT CHAMPION

par Eric Blaisse

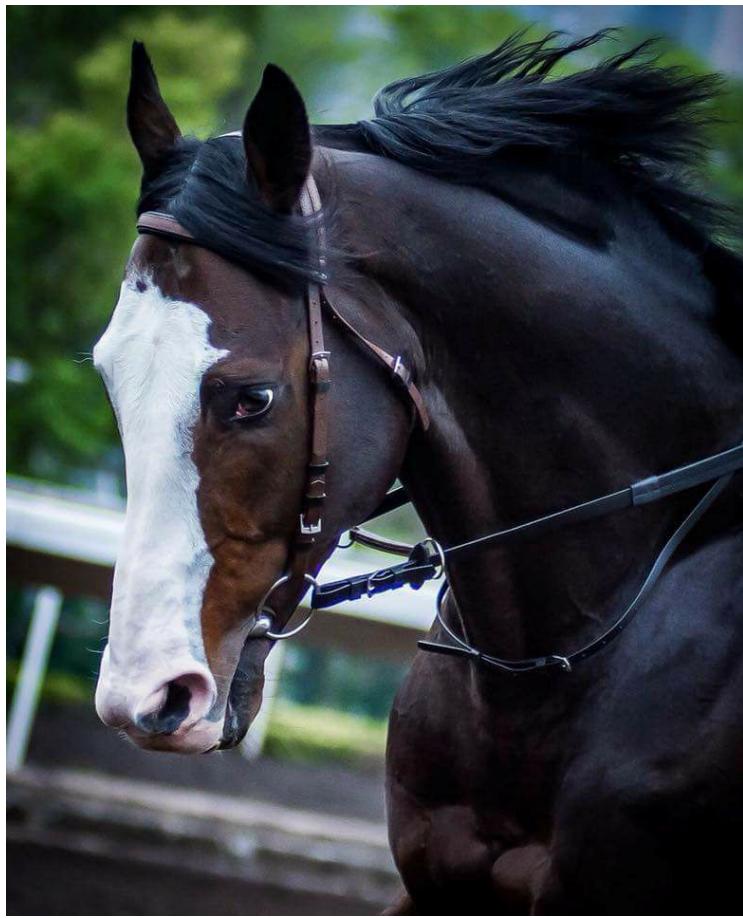


Talismanic accompagné par Vincent Champion, Saint-Cloud, le 14 septembre 2016 (photo Jacques Yesse)

Me pardonnera-t-on de commencer ce récit en faisant appel à un souvenir personnel ? C'était le 14 septembre 2016, il y avait courses à Saint-Cloud, et je suis allé à Saint-Cloud pour y voir courir **Talismanic**. Comme beaucoup de turfistes, j'étais tombé sous le charme de ce cheval à la couleur extraordinaire : une grande liste en tête, toute blanche, beaucoup plus large que de coutume, et toute rose au bout du nez ; quatre balzanes blanches, très grandes, qui lui allongent les jambes, tout ce blanc faisant un contraste magique avec la couleur foncée de sa peau. Et puis, aussi, quand il court, une allure à la fois puissante et fluide, avec de très grandes foulées, très puissantes, mais très tranquilles à la fois.

Je suis arrivé en retard, le temps d'entendre le commentateur de l'hippodrome dire que **Talismanic** avait gagné (une Listed). En sortant du parking pour rejoindre les tribunes, je croise André Fabre, l'entraîneur de **Talismanic**, qui s'en va. Je m'étonne de voir cet entraîneur toujours si méticuleux quitter l'hippodrome sans être retourné aux écuries pour voir si son cheval rentrait bien de sa course, mais je me dis qu'il doit avoir ses raisons. Les courses se suivent, c'est bientôt la dernière, je décide d'aller aux écuries, justement, pour voir **Talismanic**, s'il est encore là. Le spectacle auquel j'assiste alors est extraordinaire.

Les écuries sont déjà aux trois-quarts vides. Un peu partout, ceux qui sont encore là s'affairent pour ranger les affaires et rentrer au plus vite. Mais au milieu de cette effervescence, il y a un cheval, et il y a un homme, qui ne semblent pas tributaires du temps qui passe : c'est **Talismanic** et son cavalier d'entraînement Vincent Champion. Tout le monde se presse autour d'eux, mais eux, ils ont tout leur temps devant eux. Et c'est merveille de voir Vincent Champion prendre tout son temps, et même davantage, pour tenir compagnie à son cheval, pour le laisser rester immobile ou marcher tranquillement, selon son humeur, sur le gazon, ou pour l'accompagner boire s'il a un peu soif. Je comprends mieux, maintenant, pourquoi André Fabre a pu rentrer chez lui sans repasser par les écuries : il sait qu'avec cet ange gardien qu'il lui a assigné (Vincent Champion s'occupe de ce cheval depuis qu'il est arrivé yearling à l'écurie), **Talismanic** ne peut être en de meilleures mains.



*La tête si originale et si expressive de **Talismanic***

Plus d'un an plus tard, changement de décor. Nous sommes à Del Mar, aux Etats-Unis, **Talismanic** va prendre le départ d'une des plus grandes courses du monde, la Breeders'Cup Turf. Il n'est pas favori. Il n'a jamais remporté de groupe I. Son entraîneur, pourtant, a essayé à plusieurs reprises, mais rien n'y fait : 4^e du Prix de Jockey-Club, 5^e du Grand Prix de Paris, 11^e du Prix de l'Arc de Triomphe... Jusqu'à l'été de ses 4 ans, il n'a gagné que des « Listeds ». Aussi, lorsque, le 14 juillet, il remporte un groupe II, le Prix Maurice de Nieuil, sur 2800 mètres, à Saint-Cloud, la réaction est unanime dans la presse et chez les turfistes : **Talismanic** a trouvé sa voie, il va faire une deuxième carrière sur les longues distances, il pourra enfin y décrocher son groupe I, puisqu'il n'a pas assez de vitesse sur 2400 m. Coup de théâtre à sa sortie suivante : alors que les groupes I pour stayers lui tendent les bras, André Fabre le fait courir dans le Prix Foy, la grande préparatoire à l'Arc de Triomphe, sur 2400 m ! André Fabre n'a-t-il donc pas abandonné tout espoir de le faire vaincre au plus haut niveau sur 2400 m ? **Talismanic** termine bon 3^e, et l'on attend donc de le voir disputer l'Arc. Mais, décidément, le maître entraîneur sait toujours rebondir là où on ne l'attend pas, **Talismanic** disparaît

tout de suite de la liste des engagés, au premier forfait ! C'est qu'André Fabre a compris, mieux que tout le monde, en regardant son cheval s'envoler dans la ligne droite du Prix Maurice de Nieul, sur 2800 m, qu'il avait en réalité toute la vitesse nécessaire pour vaincre au plus haut niveau sur 2400 m, mais pas dans une course « à la française », dans laquelle, trop souvent, le train est peu soutenu jusqu'à l'emballage final. Direction les Etats-Unis, donc, à Del Mar, pour la Breeders'Cup Turf, sur 2400m.

Au terme d'une course dans laquelle son fidèle jockey Mickaël Barzalona lui donne le parcours parfait, derrière les premiers, à la corde, **Talismanic** déboîte, dans la ligne droite, et gagne facilement, devant **Beach Patrol** et **Highland Reel**, le cheval le plus riche du monde. **Talismanic** tient enfin son groupe I, sur 2400 m, et pas n'importe lequel ! Dans le rond des vainqueurs, il est la cible de tous les photographes. Il faut savoir que dès son arrivée à Del Mar, quelques jours plus tôt, il est devenu le chouchou de tous les journalistes et de tous les photographes qui n'arrêtent pas de le prendre en photo, tant son aspect et son allure impressionnent et ravissent. Sa bonhomie aussi, Vincent Champion ne l'appelle-t-il pas affectueusement « mon gros » ?

Sur ces photos, ne cherchez pas son entraîneur. Il est resté à Chantilly. Mais nous savons, nous, qu'il n'a pas d'inquiétude à se faire quand la mascotte de l'écurie est dans les mains de son ange gardien. André Fabre, cependant, recevra beaucoup de compliments pour la « vista » dont il a fait preuve en décidant de courir cette course-là. Le plus bel éloge lui vient de Joe Osborne, le directeur général de Godolphin. Voici ce qu'il a confié à *Jour de Galop* (édition du 3 décembre), concernant le grand entraîneur : « *Sa capacité à planifier un programme pour ses chevaux, avec plusieurs mois d'avance, est extraordinaire. Il est doué pour repérer les talents. Par exemple, quatre-vingt-dix-neuf entraîneurs sur cent auraient dit : « Nous allons courir Cloth Of Stars dans la Breeders'Cup Turf. » Or ce n'est pas le choix qu'il a fait. André Fabre a vu quelque chose en Talismanic et il a fait le bon choix en envoyant ce dernier aux Etats-Unis.* »

En revanche, sur toutes les photos, vous trouverez Vincent Champion. C'est lui qui le monte, à Del Mar, c'est lui qui le promène, c'est lui qui lui donne les soins. Tout cela sous l'objectif des photographes qui s'en donnent à cœur joie.

La réussite de **Talismanic** dans la Breeders'Cup Turf, c'est le résultat du travail de toute une équipe. Dans le monde des courses, ce sont surtout les jockeys et les entraîneurs qui sont mis en lumière. Mais il ne faut pas oublier tous ces cavaliers du petit matin, soigneurs aussi l'après-midi, sans lesquels les belles victoires de ces chevaux qui nous font tant vibrer ne seraient pas possibles.



Talismanic le magnifique, vainqueur de la Breeders'Cup Turf, à Del Mar, le 4 novembre 2017 :
Vincent Champion a le sourire et peut congratuler le garçon de voyage : le cheval qu'il tient en main et sur lequel il veille depuis trois ans vient de remporter l'une des plus belles courses du monde.

(Photo : *Le turf vu d'un autre œil*)

L'ANT À TRAVERS LA PRESSE

Article d'Eric Blaisse paru dans Paris-Turf du 24 novembre 2017,
pour demander au PMU d'abandonner les paris sportifs, et aux sociétés de courses de se consacrer davantage à la garantie de la régularité des courses.

LE POINT DE VUE

ÉRIC BLAISSE



Paris sportifs : à chacun son métier... Occupons-nous plutôt de la régularité des courses

► Dès l'ouverture à la concurrence des paris en ligne en 2010, l'Association Nationale des Turfistes a regretté la décision prise par le PMU de se lancer dans les paris sportifs. Pendant longtemps, la direction du PMU a fait valoir que c'était le meilleur moyen pour recruter de nouveaux turfistes, que 35 % des titulaires d'un compte de paris sportifs se mettaient aux paris hippiques. La vérité est bien différente : les joueurs qui sont actifs dans les deux types de paris sont rares, et les paris hippiques n'ont pas cessé, depuis, de régresser. Quant aux paris sportifs proposés par le PMU, les derniers chiffres officiels sont accablants : leur Produit Brut des Jeux est en recul de plus de 8 % cette année. En outre, plusieurs études tendent à démontrer qu'ils ne sont pas rentables. Alors, pourquoi persister dans une stratégie qui déplaît profondément aux turfistes et qui tend à marginaliser le pari hippique ? Pourquoi continuer de dépenser, avec l'argent des turfistes, des sommes énormes pour faire la promotion du concurrent n° 1 du pari hippique ? C'est le contraire que souhaitent les turfistes : que le PMU se recentre sur le pari hippique et les turfistes, et que les sociétés de courses consacrent plutôt leur énergie à garantir la régularité des courses. Et, là, il y a encore

fort à faire, si l'on en juge, par exemple, par la véritable mascarade à laquelle a donné lieu, le 8 novembre, à Nantes, le Grand Prix de Loire-Atlantique. C'était un quinté, c'était une étape du "Grand National du Trot", c'était un groupe III. Cela n'a pas empêché plusieurs entraîneurs de déclarer que leur cheval "faisait le tour" et qu'on pouvait le rayer, parce qu'il avait un autre objectif. Le

pire aura été le spectacle affligeant donné, dans la ligne d'arrivée, par un driver paré d'une casaque prestigieuse : il faut le voir rester tranquillement "à la promenade" tout au long de la ligne droite, tandis que ses collègues, autour de lui, font le forcing pour défendre leurs chances. Il termine neuvième, en roue libre, alors qu'il aurait pu faire beaucoup mieux. Le film de la course n'a pas manqué d'attirer des commentaires indignés sur la page Facebook de l'Association Nationale des Turfistes : "Cela fait tout de même désordre et injurie le code des courses"... "Triste, toujours les parieurs les pigeons"..."C'est quand même nous les dindons"...

"Pourquoi continuer de dépenser, avec l'argent des turfistes, des sommes énormes pour faire la promotion du concurrent n° 1 du pari hippique ?"

Le cheval a recouru onze jours plus tard à Vincennes. Au moment de se ranger derrière l'autostart, le commentateur officiel s'est écrié à son propos : "On sent un cheval prêt à bondir"... Il a gagné. Peut-on se satisfaire d'une telle image des courses livrée au public ? Lorsqu'il nous a reçus, le 7 juin, quelques semaines avant d'annoncer son départ de la présidence

du PMU, Xavier Hürstel a tenu à nous livrer cette information capitale : "Sur les 900.000 contacts-clients que le PMU traite chaque année, les principales revendications ne concernent pas les jeux, mais la régularité des courses." La balle est donc dans le camp de France Galop et du Trot. Oui, vraiment, les sociétés de courses ont mieux à faire que de se tourner vers les paris sportifs : qu'elles s'occupent plutôt de proposer des courses régulières, à des horaires réguliers, avec des décisions des commissaires régulières. Ce n'est qu'à ce prix qu'elles pourront regagner la confiance des parieurs.

Eric Blaisse, secrétaire général de l'Association Nationale des Turfistes

PMU : LE TAUX DE RETOUR JOUEUR EN DANGER

*Guy de La Brosse a apporté son soutien à l'Association Nationale des Turfistes depuis le début. Dans son dernier numéro de **La Tribune Hippique**, il a ouvert ses colonnes, une fois de plus, à notre association, pour nous permettre de diffuser largement l'alerte que nous lançons sur les accords passés par le PMU avec les opérateurs étrangers qui rémunèrent les Joueurs Professionnels en contradiction avec le principe du pari mutuel et au détriment de tous les autres joueurs. Voici un extrait de cet article, dans lequel nous calculons l'impact de cette pratique sur le Taux de Retour Joueur moyen réel. (N° 39 de *La Tribune Hippique*, décembre 2017, article d'Eric Blaisse, page 17. *La Tribune Hippique*, éditions Sepique, Centre Regus, 29 rue de Bassano, 75008 Paris)*

Si l'on estime : 1) que les enjeux hippiques totaux du PMU seront cette année proches de 9 milliards d'euros (ils étaient de 8 milliards 896 millions en 2016) ; 2) que les enjeux des Joueurs Professionnels constitueront, comme c'est prévu, 7 % du total ; 3) que les Joueurs Professionnels regagnent en moyenne 100 % de leurs mises ; on parvient au résultat suivant :

Enjeux hippiques totaux à prévoir en 2017 : 9 milliards d'euros
Sommes redistribuées aux parieurs : 6 milliards 642 millions d'euros (73,80 % des enjeux totaux)

Enjeux des Joueurs Professionnels : 630 millions (7 % des enjeux totaux)

Enjeux de tous les autres joueurs : 8 milliards 370 millions (93 % des enjeux totaux)

Recouvrement des mises par les Joueurs Professionnels : 630 millions (100 % de leurs mises).

Recouvrement des mises par tous les autres joueurs : 6 milliards 642 millions – 630 millions = 6 milliards 12 millions (71,83 % de leurs mises).

Il est ainsi démontré qu'à l'heure actuelle, le Taux de Retour Joueur (TRJ) réel des joueurs traditionnels a d'ores et déjà baissé de 2 % (de 73,80 % à 71,83 %) du fait des enjeux massifs (7 % des enjeux totaux) des Joueurs Professionnels de l'étranger qui sont rémunérés par leurs opérateurs. Or, chacun sait qu'une variation d'un seul point du TRJ, dans un sens ou dans l'autre, est déterminante pour l'évolution des enjeux. Si l'on continue la démonstration, on découvre que si l'an prochain les enjeux des Professionnels, continuant à croître, s'élèvent à 10 % du total, le TRJ réel baissera encore d'un point de plus, à 70,89 %. Si, ensuite, ils s'élèvent à 15 % des enjeux totaux, le TRJ réel baissera à 69,18 %. Et ainsi de suite. Mais il faut comprendre que, très vite, c'est tout l'édifice qui risque de s'écrouler, car après la désaffection des parieurs non professionnels, ce sont les Joueurs Professionnels eux-mêmes qui cesseront, aussi, de jouer, puisqu'ils ne peuvent gagner que « sur le dos » des joueurs ordinaires, ils ne peuvent plus être gagnants s'ils restent entre eux. Le PMU risque donc de perdre sur tous les tableaux, les accords qu'il a passés avec les opérateurs étrangers risquant, dans un premier temps, de provoquer la désaffection de sa clientèle traditionnelle, et dans un deuxième temps celle des Professionnels eux-mêmes. Et il sera peut-être alors trop tard pour faire revenir les parieurs traditionnels qui auront abandonné la partie.

RENDEZ-VOUS AU PROCHAIN NUMÉRO

La « *Lettre aux adhérents* » est envoyée par voie numérique, elle paraît tous les deux mois, le premier lundi du mois.

Le prochain numéro de la « *Lettre aux adhérents* » (n° 58) est prévu pour être diffusé par mail le lundi 5 mars 2018.

N'hésitez pas à nous faire parvenir d'ici là vos réactions ou vos contributions au débat. La rubrique « **NOS ADHÉRENTS ONT LA PAROLE** » accueillera avec plaisir vos articles.

REJOIGNEZ-NOUS SUR FACEBOOK

Rejoignez-nous sur Facebook, venez en toute liberté réagir à l'actualité, exprimer votre avis et échanger avec d'autres turfistes. Notre page « Association Nationale des Turfistes » compte plus de 2860 abonnés. Venez grossir leur nombre et discuter avec eux !

ASPECTS PRATIQUES :

Facebook est disponible sur l'INTERNET, depuis un ordinateur ou un Smartphone, à l'adresse : <https://www.facebook.com/associationturfistes>.

Même si vous n'êtes pas inscrit à Facebook, vous pouvez venir sur notre page rien qu'en tapant sur Google « Association Nationale des Turfistes » : Google vous proposera notre site ANT et notre page Facebook.

Pour créer un compte Facebook, aller sur <https://fr-fr.facebook.com/r.php>

Pour s'inscrire, il est demandé une adresse mail : vous pouvez privilégier la création d'une adresse nouvelle (même avec pseudonyme) pour ne pas interférer avec votre adresse de tous les jours, et éviter les désagréments, publicités, etc.

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 14 JANVIER 2018

Paris, le 1^{er} janvier 2018

Madame, Monsieur, Cher adhérent,

Le Bureau de votre Association est heureux de vous convier à son assemblée générale annuelle. Elle est ouverte à tous les adhérents à jour de leur cotisation 2018. Il sera possible de régler sa cotisation en espèces ou par chèque auprès du trésorier en début de séance au moment de l'émargement.

Au cours de cette assemblée et dans le cadre d'un petit déjeuner offert par l'Association, la présentation de l'activité de l'ANT sera pour vous l'occasion de débats que je souhaite riches et constructifs avec vos représentants. Je serais très heureux que vous assistiez à cette réunion :

*le dimanche 14 janvier 2018 de 9h 30 à 11 h 30
dans le Salon de la Brasserie L'Européen
21 bis boulevard Diderot 75012 Paris
(Métro : Gare de Lyon ; sortie n° 1 : Diderot)*

Ordre du jour :

- rapport moral
- rapport financier, approbation des comptes
- renouvellement du Bureau
- questions diverses

Le Président de votre Association, Eric HINTERMANN

Réponse souhaitée par courrier ou mail avant le 12 janvier 2018

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

ADRESSE E-MAIL :

Date et signature :

J'assisterai à l'Assemblée Générale

Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale

Le présent coupon, complété et signé, est à renvoyer à l'adresse postale de l'Association :

Association Nationale des Turfistes

3 rue Nungesser et Coli

94370 SUCY-EN-BRIE

ou à l'adresse électronique de l'Association :

associationturfistes@yahoo.fr

ADHÉSION ET COTISATION POUR L'ANNÉE 2018

Merci d'adhérer ou de renouveler votre adhésion à l'ANT en adressant votre cotisation à l'Association Nationale des Turfistes. Nous vous adresserons en retour votre carte d'adhérent et un reçu pour votre cotisation, et vous recevrez notre bulletin bimestriel, la « *Lettre aux adhérents* », à chacune de ses parutions, c'est-à-dire tous les deux mois, le premier lundi du mois (janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre). Vous pouvez y participer si vous êtes adhérent en nous adressant vos contributions, nous nous ferons un plaisir de les publier.

Pour vos amis turfistes qui pourraient être intéressés par l'ANT, vous pouvez leur donner cette page à remplir s'ils veulent s'inscrire.

Souligner ou encadrer le montant voulu ; chacun choisit librement le montant de sa cotisation :

* cotisation « adhérent » 10 euros

* cotisation « soutien » 20 euros 30 euros 40 euros 50 euros ou plus =

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉLÉPHONE (facultatif) :

ADRESSE E-MAIL (obligatoire pour bénéficier de l'envoi par mail de la *Lettre aux adhérents*) :

Merci de noter à nouveau votre ADRESSE E-MAIL pour qu'il n'y ait pas d'erreur en cas d'écriture peu lisible :

Date et signature :

Cette feuille, complétée, signée et accompagnée d'un chèque, est à envoyer à l'adresse postale de l'Association :

ASSOCIATION NATIONALE DES TURFISTES

3 rue Nungesser et Coli

94370 SUCY-EN-BRIE